



MAIRIE D'ORNEX

Département de l'Ain
République Française

D 2025 07 10 071

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

10 JUILLET 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : le 4 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents	O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, J-O. RABOT, L. JACQUEMET, P. GUINOT, H. GRANGE, J. DIZERENS
Absents excusés	M. FOURNIER, D. GANNE, A. BOUSSER, G. MASRARI, M. CHALENDAR, Michèle GALLET
Absents	J-M. PALINIEWICZ, V. KRYK, C. TOWNSEND, M. LAPTEVA, A. NEUSSER
Procurations	M. FOURNIER à M-C. ROCH, D. GANNE à W. DELAVENNE, A. BOUSSER à S. MANFRINI, G. MASRARI à P. GUINOT, M. CHALENDAR à H. GRANGE, Michèle GALLET à M. GALLET
Assistaient	I. GOUDET, directrice générale des services, A.SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

12. Urbanisme – Dénomination des voiries du lotissement Vert Village

La délibération D2022 28 11 138 du 28 novembre 2022, relative à la dénomination des voiries du lotissement Vert Village n'avait pas été appliquée, elle est donc retirée et remplacée par la présente délibération.

Il appartient au Conseil municipal de valider, par délibération, le nom à donner aux rues de la copropriété « Le Vert Village » située 322, rue de Brétigny 01210 ORNEX.

La dénomination des voies communales, et principalement celle à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.

L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles.

La copropriété, qui comprend 95 villas, a validé le passage à la numérotation métrique, afin de faciliter le repérage des logements, notamment pour les services publics, et en particulier les services de secours. Cette mesure permettra également une meilleure localisation via les GPS, ainsi qu'une identification claire des adresses.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** le retrait de la délibération D2022 28 11 138 du 28 novembre 2022
- **DÉNOMME** les voiries desservant le lotissement Vert Village « rue des Hêtres », « rue des Frênes », « rue des Aulnes », « rue des Chênes », « rue des Cerisiers »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Ornex, le 11 juillet 2025

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 11 juillet 2025

Affiché le : 11 juillet 2025

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.